

Arrêté n° 2024-62

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

Vu les articles L613-3 à L613-6 et D613-38 à D613-50 du code de l'Éducation,

Arrête

La composition des commissions pédagogiques, prévues par le code de l'éducation dans le cadre de la procédure de validation des études, d'expériences professionnelles et d'acquis personnels pour accéder directement à une formation de licence 2, de licence 3, licence professionnelle, BUT et de Master dispensée par l'Université Lumière Lyon 2 pour l'année universitaire 2024-2025.

Figurent en annexe du présent arrêté les commissions pédagogiques des Masters 1 et 2 Villes et Environnements Urbains de l'UFR ASSP.

Fait à Lyon, le

23/02/2024

La présidente
Nathalie Dompnier



COMMISSION PEDAGOGIQUE – rentrée 2024-2025

Master Ville et environnements urbains – M1 Nouveaux modes de vie et espaces de la ville contemporaine

Arrêté n° 2024-62

Président.e Enseignant.e chercheur.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Jean-Yves Authier (PR)	Isabelle Mallon (PR)		
	Marie Morelle (PR)		
	Loïc Bonneval (MCF)		

COMMISSION PEDAGOGIQUE – rentrée 2024-2025

Master Ville et environnements urbains – M2 Nouveaux modes de vie et espaces de la ville contemporaine

Arrêté n° 2024 - 62

Président.e Enseignant.e chercheur.e	Obligatoire : Au moins 2 Enseignant.es chercheur.es de la formation concernée (indiquer le statut)	Facultatif : enseignants, chercheurs, PRAG...de la formation concernée	Au moins un intervenant professionnel Obligatoire : si la formation compte au moins 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement Facultatif : si la formation compte moins de 30% d'enseignements dispensés par des professionnels extérieurs à l'établissement
Jean-Yves Authier (PR)	Isabelle Mallon (PR)		
	Marie Morelle (PR)		
	Loïc Bonneval (MCF)		
Suppléant président.e			
Bianca Botéa (MCF, HDR)			